



## Sommaire

- Installation des autorités
- Rappel de quelques règles
- Journée verte
- Agenda
- Sondage



AVRIL 2011 NO 2

## INSTALLATION DES AUTORITES

### Législature 2011-2016

Comme vous le savez certainement notre commune est dotée d'un Conseil général (pouvoir législatif), qui a notamment pour but de voter les propositions/préavis soumis par la Municipalité (pouvoir exécutif).

Pour être membre du Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, c'est-à-dire :

- Pour les Suisses être âgé de 18 ans révolus et avoir son domicile dans la commune
- Pour les étrangers résider en Suisse depuis 10 ans, être domicilié dans le canton depuis 3 ans au moins et habiter la commune

Si vous remplissez les conditions susmentionnées et que le suivi des affaires communales vous intéresse, vous pouvez vous faire assermenter, pour la législature 2011-2016, lors de l'installation des autorités qui se déroulera le

**MARDI 10 MAI 2011, 19 h 45**

***Salle villageoise***

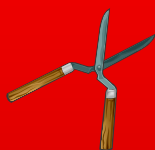
## ORDRE DU JOUR

1. Assermentation du Conseil général
2. Assermentation de la Municipalité
3. Election du/de la président (e)
4. Election du/de la secrétaire
5. Lecture et adoption du procès-verbal
6. Election du vice-président
7. Election des scrutateurs et des suppléants
8. Elections des délégués aux associations intercommunales
9. Elections des commissions permanentes
10. Clôture de la séance

*Les autorités de Mex vous encouragent vivement à prendre part à ces séances, et pouvoir ainsi, non seulement participer aux décisions, mais également mieux comprendre les mécanismes de la gestion de notre commune.*

*A l'issue de la cérémonie, une verrée sera offerte.*

*Les Autorités communales*



Merci de respecter le règlement de police qui stipule à son article 18 :

*L'emploi de tondeuses à gazon ou autres machines à moteur bruyantes, n'est autorisé qu'entre 8 h et 12 h30 et 13 h 30 et 21 h.*

*Cette autorisation ne s'étend pas aux jours de repos publics.*

Toutefois, nous recommandons aux utilisateurs, par égard au voisinage, que la veille des jours fériés, ainsi que le samedi, de cesser tous les travaux bruyants au plus tard à **18 heures**

### Tailles des arbres et des haies

Les propriétaires de fonds aboutissant aux routes cantonales et communales, en vertu des dispositions légales, sont tenus de tailler les arbres et les haies, selon les normes suivantes :

#### Les haies

- à la limite de la propriété
- à une hauteur maximal de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

#### Les branches des arbres

- au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur
- au bord des trottoirs : à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété

Il est à relever que ces dispositions sont valables toute l'année.

Pour le surplus le Code rural est applicable. ([www.mex.ch](http://www.mex.ch))

### SIGNALISATIONS

Une nouvelle signalisation routière a été installée sur l'ensemble de la commune.

Afin d'assurer la sécurité de tous, vous voudrez bien vous y conformer strictement.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer ces quelques règles pour le bien de tous.

LA MUNICIPALITE

## Journée verte en forêt samedi 14 mai 2011

Mesdames, Messieurs,

En août dernier, la Municipalité avait organisé une journée verte afin de nettoyer les abords de notre ruisseau.

Cette année, nous vous invitons à poursuivre le travail sous la conduite du garde forestier, M. Laurent Robert et de l'entreprise forestière Mumenthaler.

### PROGRAMME

- 0900**      **Rendez-vous au refuge** (par tous les temps)  
**Personnes souhaitées :** hommes-femmes-adolescents motivés  
**Équipement :** gants résistants, chaussures de marches ou bottes - habits selon le temps
- 1130-1200**      **Un repas convivial** sera servi au refuge à tous les bénévoles qui auront pris part à cette matinée, moment qui permettra de poursuivre des échanges chaleureux et conviviaux.

La Municipalité

### Bulletin d'inscription

Nom :

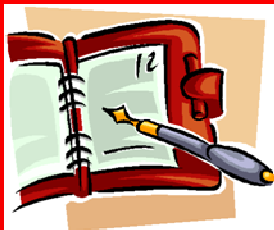
Prénom :

Nombre de personnes :

Signature :



# AGENDA



**10 MAI 2011**

19 h 45

Installation des autorités

**14 MAI 2011**

09 h 00

Journée verte

**06 JUIN 2011**

20 h 15

Conseil général

**24 JUIN 2011**

Course des aînés

(organisée pour la dernière fois par Mme Walther)

**21 AOUT 2011**

Fête au village



## CELEBRATION DU 1er AOUT

Votre avis nous intéresse :

Préfériez-vous le fêter le 31 juillet ou  
le 1er août ?

Votre réponse par un simple appel  
téléphonique, ou un mail :

[mex.vd@bluewin.ch](mailto:mex.vd@bluewin.ch)